

VILLERS *infos*

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE VILLERS-MARMERY n° 6 - Janvier 1997

L'esprit de Noël

L'esprit de Noël a soufflé sur l'ensemble de notre village, pour la joie des petits et des grands.



Dès la fin du mois de Novembre, chacun a mis de la bonne volonté et beaucoup de patience pour la mise en place des décors et illuminations.



Que tous ceux qui ont participé, à titre individuel ou collectif, en soient vivement remerciés.

Les lumens de la ville

Ça y est ! Le nouvel éclairage public de l'avenue de Champagne est sous tension, les anciens câbles et poteaux vont bientôt disparaître et ainsi "La Route du Champagne" abordera le 21^{ème} siècle comme elle a commencé le 20^{ème}. La carte postale ci-contre, envoyée le 30 Août 1905, nous montre la rue telle que nous la retrouvons aujourd'hui : on aperçoit une potence en fonte surmontée d'un luminaire et non en suspension comme couramment. La source de lumière change : les nouveaux luminaires sont équipés de lampe sodium haute pression... Cette lampe, malgré un mauvais rendu des couleurs, se distingue des autres par une excellente efficacité lumineuse et par sa lumière dorée et chaude qui met en valeur notre patrimoine.



voir p. 10

Nous remercions les propriétaires qui ont tous accepté la convention pour l'accrochage des consoles sur leur façade. Les 19 demandes ont été acceptées avec la même gentillesse, ce qui nous a permis d'éviter des poteaux inesthétiques et gênants dans les passages étroits.

En espérant pouvoir vous contacter ultérieurement pour une autre rue...

LE MOT DU MAIRE

Amis Villériots,

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter mes meilleurs vœux pour 97.



Je tiens également à vous remercier pour votre enthousiasme et votre entente dans la décoration du village à l'occasion des fêtes de fin d'année : l'es-sai a été transformé...

En ce qui concerne l'éclairage public, les problèmes de mise au point sont enfin résolus et je regrette qu'ils ne l'aient pas été plus tôt malgré les nombreuses démarches auprès d'E.D.F.

BONNE ANNÉE À TOUS

G. DAYER

SOMMAIRE

Le mot du Maire.....	p. 1
L'esprit de Noël.....	p. 1
Les lumens de la ville.....	p. 1
Le Conseil vous informe :	
• Réunion du 7/11/96.....	p. 2
• Réunion du 2/12/96.....	p. 2/3
• Réunion du 15/1/97.....	p. 3
• Le Parc Régional.....	p.
État Civil.....	p. 2
Les monstres.....	p. 2
Mots Croisés.....	p. 3
Le coin des associations :	
• Le Parc Régional.....	p. 4
• Les donateurs de sang.....	p. 5
• L'A.D.M.R.....	p. 5
• La Commanderie du Chardonay..	p. 6
• Les Sapeurs Pompiers.....	p. 6
• L'Association Foncière.....	p. 6
• Le Club des Anciens.....	p. 6
• Le Syndicat C ^{al} des Vignerons.....	p. 6
• L'Association Viticole Champ ^e	p. 6
Connaissance du patrimoine.....	p. 8 et 9
Image du passé.....	p. 10
Calendrier.....	p. 10
En bref.....	p. 10

La Mairie est ouverte le LUNDI, le MERCREDI et le JEUDI de 17h à 19h, le VENDREDI de 14h à 17h.

Téléphone et télécopie : 03 26 97 92 68

LE CONSEIL VOUS INFORME

REUNION DU 7 NOVEMBRE 1996

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- Décide de prévoir la reconstruction de la voirie et des trottoirs rue Jean Mermoz pour 1997 ainsi que la mise en souterrain des réseaux. Une subvention sera sollicitée au titre de la D.G.E. et auprès du S.I.E.M.

- Décide que la vente des terrains restants au lotissement 'LA CÔTE COULMIER' sera effectuée en faveur des acquéreurs inscrits au rôle des impôts de la commune ou enfants de résidents.

- Émet un avis favorable à la demande de lampadaire présentée par Monsieur BEAUDRILLER Jean et décide d'étudier les possibilités d'installation avec accord des riverains concernant la demande de Monsieur BERTHELLEMY Alain.

- Décide de lancer une consultation pour l'entretien de l'éclairage public à compter du 1^{er} janvier 1997, sur la base d'un déplacement pour trois ampoules minimum à changer et une visite annuelle début septembre.

- Emet un avis favorable à la réévaluation des tarifs eaux usées et eaux pluviales présentée par la C.G.E pour 1996 soit :
EAUX USÉES : 3,83 F le m³ d'eau consommé, EAUX PLUVIALES : 9 481,39 F par semestre.

- Décide la création d'un deuxième poste d'agent d'entretien pour 20 heures par semaine. Un virement de crédit est nécessaire du compte 610 au compte 611 pour 10 000 F, suite à cette création.

- Emet un avis favorable au projet de rénovation initialement prévu par la communauté de communes VESLE-MONTAGNE DE REIMS lors de sa séance du 18 juin 1996 comprenant la dépose des matériaux contenant de l'amiante et son remplacement par des matériaux conformes à la réglementation en vigueur. Estimant que le projet ne présente pas d'urgence et qu'il serait préférable de solder les emprunts en cours avant de prévoir de nouveaux travaux de cette importance, émet un avis défavorable à la proposition du 3 octobre 1996, d'un coût de 30 F/an/habitant pendant 10 à 15 ans.

- Décide de se rendre sur place pour étudier la demande de Monsieur HOSCHOWSKI qui souhaite la fermeture de l'accès de la rue du Moulin sur le chemin de Moncheux.

- Demande que le contrat de la C.G.E soit revu avant son échéance compte-tenu des problèmes rencontrés pour le curage des regards d'eau pluviale.

- Ne souhaite pas donner suite à la proposition d'installation de nichoirs pour l'accueil d'Effraies dans le clocher de l'église.

- Des besoins ont été constatés pour l'équipement des sapeurs-pompiers . Ils seront chiffrés pour le budget primitif 1997.

- Le Conseil Général alloue une subvention de 36% pour l'enduisage de la voirie en 1997. Un dossier devra être présenté avant le 20 janvier 1997.

- L'ACTIFRAN, Association des Communes traversées par le T.G.V a été transformée en syndicat. La cotisation de la Commune a été fixée à 250 F.

- Accepte le devis d'illumination du vitrail de l'église représentant le baptême de CLOVIS et de l'horloge. Une subvention sera sollicitée auprès du Conseil Général. L'illumination extérieure de l'église sera revue l'an prochain.

REUNION DU 2 DÉCEMBRE 1996

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- Emet un avis favorable aux devis de travaux supplémentaires pour l'éclairage public avenue de Champagne : tableau de commande non prévu initialement : 10 612,80 F TTC , 2 lampadaires supplémentaires : 3 473,28 F TTC.

- Souhaite une information de tous les riverains de la rue avant de statuer sur une demande d'interdiction de stationner du début de la rue Pasteur au numéro 7 .

- Accepte le projet de pose d'un miroir en face de la rue de la Catolette et de la rue Curie.

- Décide les virements de crédits suivants au Service des Eaux : INVESTISSEMENT : 3 000 F à virer au compte 23851 et à prélever au compte 23852, FONCTIONNEMENT : 26 000 F à virer au compte 6156 et à prélever au compte 6371 pour 18 000 F et au compte 6372 pour 8 000 F.

ÉTAT CIVIL

(du/96 au/97)

• Décès

(du 20/10/96 au 16/01/97)

M^{me} Cécile NEVEUX veuve BAUDART,
le 18/10/96

M. Georges VARNET, le 03/01/97.

Erratum Villers Info 5

• Mariage

Dominique LUKASIK et Rachel
LAGNEAUX le 25/06/96

Christophe PREVOT et Delphine
BOULANGER le 31/08/96

LES MONSTRES

- du 7 au 11 février
- du 28 mars au 1^{er} avril
- du 9 au 13 mai
- du 27 juin au 1^{er} juillet
- du 8 au 12 août
- du 26 au 30 septembre
- du 7 au 12 novembre
- du 19 au 23 décembre

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite)

- Suite à une rencontre avec Monsieur HOSCHOWSKI, décide la fermeture de la rue du Moulin, ces travaux seront effectués par les employés municipaux.

REUNION DU 15 JANVIER 1997

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- Décide les travaux d'effacement des réseaux E.D.F., France Télécom et Éclairage Public de la rue Jean Mermoz pour 1997.
- Décide de retenir l'entreprise SLIVINSKY pour l'entretien de l'éclairage public de la Commune.
- Décide un virement de crédit pour payer les frais de dossier du prêt contracté pour les travaux de mise en souterrain des réseaux Avenue de Champagne.
- Décide l'intégration de M. PUJOS Olivier dans la Commission des Fêtes et de M^{me} ANDRÉ Anne dans la Commission INFORMATION et COMMUNICATION.
- Décide la signature d'une convention avec PRÉSENCE VERTE afin de permettre l'information des personnes intéressées par ce service de téléassistance permettant aux abonnés d'alerter immédiatement, en cas de besoin, par simple action sur un bouton-poussoir, un centre de réception des appels qui assure une écoute permanente des alarmes.
- Décide de programmer les travaux de voirie de la rue des Grandes Vignes pour 1998.
- Invite le Maire à solliciter des devis pour la clôture de la mare au lieu-dit "Les Boblins".
- Invite le Maire à intervenir auprès d'E.D.F. afin que l'éclairage public fonctionne dans l'impasse de la Catolette et la rue du Muguet.
- Demande que la mare des Grands Arbres soit curée en même temps que la mare des Oies, au printemps.

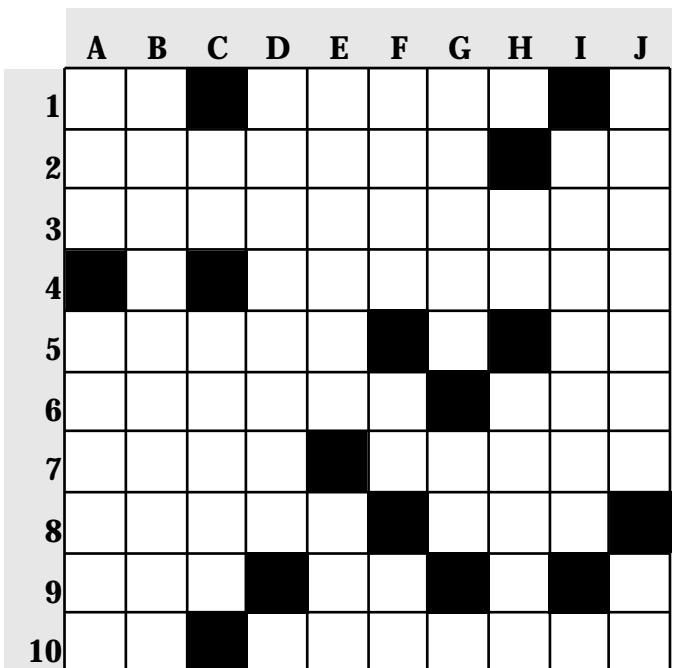
MOTS CROISÉS

Horizontalement

1. Fait suer. Effectuerai.
2. Lieu de naissance des baguettes. Dialecte chinois.
3. Réseaux de télécommunication.
4. Tirer profit.
5. Les héros en sont forgés. Symbole chimique.
6. Métaphores. Lettre grecque.
7. Chef-lieu de canton du Cher.
8. Rivière. Fin.
9. Agréable quand il est indien. Langue.
10. Coutumes. Période de formation de la craie.

Verticalement

- A. Existait grâce au mur. Entourage.
- B. Furent imparfaits dans tous nos vignobles.
- C. Note. Qu'il traîne !
- D. Ses fruits fournissent le kapok.
- E. Engagé. École militaire.
- F. Fleuve de Georgie. Symbole chimique. Démonstratif.
- G. atterri sur un satellite. Île.



- H. Possessif. Graine aromatique.
- I. Général français.
- J. Excellents en vinaigrette. Note.

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite et fin)

• LE PARC RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS...

Le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, officialisé le 28 septembre 1976 par la Région Champagne-Ardenne, fait partie de la première génération des Parcs Naturels Régionaux créés par leur Région.

Ensermé dans un bassin de population dense (Châlons en Champagne, Epernay et Reims), et inclus dans l'aire d'influence immédiate de la Région Parisienne, le Parc Naturel Régional est alors considéré comme un territoire d'exception dans sa région, "une zone verte à protéger".

Au fil des années, il est devenu territoire d'expériences pour le développement du milieu rural. Il a contribué à donner une meilleure qualité de vie à ses habitants en menant des actions de protection et d'aménagement, notamment par le développement d'activités pédagogiques, économiques, touristiques et culturelles, ainsi que par la mise en application de lois existantes -notamment la loi de 1979 sur la publicité-.

Outil fédérateur, il rassemble autour de ses projets tous les partenaires concernés par l'aménagement du territoire et le développement rural (élus, socio-professionnels, scientifiques, administrations, ...).

Le Parc Naturel Régional est l'expression d'une démarche volontariste. Son existence repose sur un territoire, un projet, un contrat qui mobilisent des élus, une équipe pluri-disciplinaire et des moyens, pour entreprendre des actions en s'appuyant sur un réseau national.

UN TERRITOIRE

Le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims regroupe 68 communes réparties sur plusieurs régions naturelles :

- le flanc nord de la Montagne de Reims, à l'est, et la vallée de la Marne, au sud, (zones viticoles) ;
- le plateau forestier, au centre ;
- le Tardenois, à l'ouest (zone agricole et viticole).

Il couvre une superficie de 50 000 hectares occupés par :

- la vigne, 6 000 hectares ;
- la forêt, 20 000 hectares (dont 5 000 hectares de forêts domaniales) ;
- les cultures, 24 000 hectares.

Sa population totale est actuellement de 34 000 habitants (recensement 1990).

Le Parc Naturel Régional est géré par un Syndicat Mixte, regroupant :

- la Région Champagne-Ardenne ;
- le Département de la Marne ;
- la ville d'Epernay ;
- les districts urbains de Châlons en Champagne et de Reims ;
- les communes rurales.

L'engagement de ces collectivités implique une représentation au

Comité Syndical et une participation financière au budget de fonctionnement du Parc, définies statutairement.

La représentation des communes rurales adhérentes au Syndicat Mixte de Réalisation et de Gestion du Parc Naturel Régional est définie comme suit : chaque commune ayant nommé deux délégués, ces derniers élisent à leur tour leurs représentants par canton, soit :

- canton d'Ay, 4 membres
- canton de Châtillon sur Marne, 3 membres
- canton d'Epernay II, 1 membre
- canton de Verzy, 3 membres
- canton de Ville-en-Tardenois, 4 membres

Les délégués communaux sont invités à participer à 2 ou 3 réunions cantonales chaque année. Ces réunions sont l'occasion de débattre de l'action du Parc Régional et des préoccupations locales.

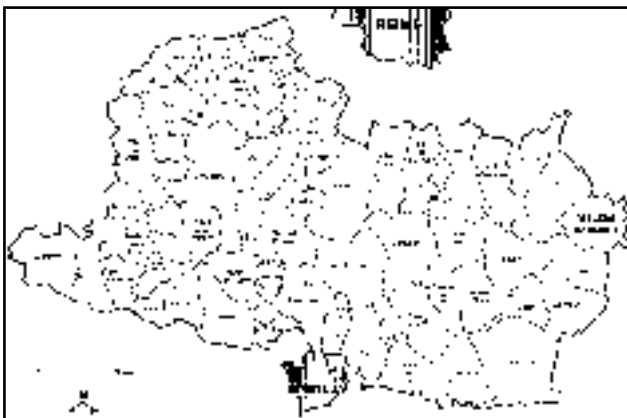
Le Comité Syndical vote le budget du Parc et arrête le programme d'activités.

Il associe à ses travaux et réflexions des organismes qui n'ont pas voix délibérative ("membres associés", sur l'organigramme).

Un Bureau, constitué de 18 membres issus du Comité Syndical est réuni chaque mois pour étudier les dossiers en cours.

Parallèlement, des commissions thématiques, composées de représentants du Comité Syndical, des administrations, des associations et organismes concernés, ont été mises en place :

- environnement rural et patrimoine naturel ;
- développement économique, tourisme, culture, architecture ;
- centre d'initiation à la nature.



UNE ÉQUIPE

Une équipe pluridisciplinaire met en œuvre, sous l'autorité du Comité syndical les grandes orientations de la charte et le programme d'activités décidés à l'occasion du vote annuel du budget.

Direction : **Sylviane Jonet**

Chargés d'étude Environnement (protection) - Agent de secteur Nord : **Olivier Marx**

Environnement (brigade verte) : **Eric Lecerf**

Environnement (pédagogie) : **Marie-Dominique Michel**

Architecture Urbanisme - Agent secteur Sud : **Cyril Cambouives**

Développement économique : **Yvan Louvel**

Développement touristique : **Béatrice Louf**

Développement culturel : **Piero Grasso**

Administratifs

Secrétariat - Accueil : **Sandrine Bauloye - Roselyne Cordier**

Comptabilité : **Monique de Moreau**

Documentation : **Marie-Claude Raoul.**

LE COIN DES ASSOCIATIONS

• LES DONNEURS DE SANG

Les différentes formes de dons

Don de sang total :

Limite d'âge : de 18 à 66 ans - 1 jour

Fréquence :

- 5 fois par an pour les hommes
- 3 fois par an pour les femmes
- 3 fois par an au-dessus de 60 ans

Volume :

8 ml par kg sans dépasser 500 ml.

Intervalle entre deux dons :

8 semaines.

Don en aphérèse :

Le prélèvement par aphérèse permet d'obtenir un produit sanguin à l'aide d'un séparateur de cellules sanguines. C'est une technique qui consiste à prélever uniquement ce dont on a besoin et de restituer au donneur les autres composants de son sang.

Don de plaquettes d'aphérèse :

Limite d'âge : de 18 à 61 ans - 1 jour

Fréquence : 5 fois par an

Volume : 600 ml.

Intervalle entre deux dons : 8 semaines

Don de leucocytes (globules blancs) d'aphérèse, (lymphocytes ou granulocytes) :

Limite d'âge : de 18 à 51 ans- 1 jour

Fréquence : 2 fois par an

Volume : 500 ml

Intervalle entre deux dons :

8 semaines.

Don de plasma d'aphérèse :

Limite d'âge : de 18 à 61 ans - 1 jour

Fréquence : 20 fois par an

Volume : 600 ml (maximum 2 litres par mois et 12 litres par an).

Intervalle entre deux dons :

2 semaines.

Les contrôles réalisés sur chaque don.

- recherche d'une éventuelle anémie par dosage de l'hématocrite ou de l'hémoglobine.

- détermination du groupe sanguin A,B,O ou AB et du rhésus positif ou négatif.

- recherche d'anticorps.

- test sur les maladies transmissibles :

- dépistage de la syphilis, des hépatites B et C, du Sida et du HTLV (leucémie d'origine virale)
- dosage des transaminases (enzymes produites par le foie, un taux trop élevé de transaminases permet de déceler une éventuelle maladie du foie).

Si nécessaire :

- dépistage du paludisme en cas de voyage dans un pays où cette maladie existe.

- dépistage du cytomégalovirus, en cas de besoin pour le receveur.

• L'AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL

vous remercie de votre accueil lors de la présentation du calendrier.

Avec cette récolte que faisons nous ?

- de l'aide à Domicile en faveur :
 - des familles ;
 - des personnes âgées ;
 - des personnes handicapées ;
 - des malades.
- le droit pour chacun de continuer à vivre chez soi.

L'association A.D.M.R. VERZY comprend 7 villages : Verzy, Beaumont, Val de Vesle, Sept Saulx, Les Petites Loges, Villers Marmery, Trépail,

et pour les 7 villages :

- 1 travailleuse familiale ;
- 10 aides ménagères ;
- 1 service portage de repas.

La travailleuse familiale chez vous

Sa mission

Une famille, quelle qu'elle soit, est un ensemble en équilibre. A la manière d'un jeu de construction, si un des éléments de cet ensemble défaille, c'est tout l'édifice qui risque d'être compromis.

La mission que la Travailleuse familiale accomplit directement au domicile des familles, vise à rétablir l'équilibre plus ou moins gravement perturbé, en aidant ou en remplaçant le père ou la mère de famille, en lui faisant souvent mieux percevoir l'importance de son rôle.

La travailleuse familiale a un rôle préventif :

lors d'une maladie, d'une hospitalisation, d'une grossesse, de problèmes de santé d'un parent ou d'un enfant..., elle aide aux tâches ménagères et

s'occupe des enfants, ce qui permet à la mère de mieux supporter son état.

La travailleuse familiale a un rôle éducatif :

Elle travaille avec des éducateurs, assistantes sociales, PMI en cas de problèmes multiples, budgétaires...

Elle travaille sur l'alimentation, sur l'équilibre alimentaire de la famille, ...

La travailleuse familiale a un rôle de soutien et d'accompagnement :

elle aide la famille à se réorganiser après un décès, elle accomplit un travail d'écoute.

Au prochain trimestre :

Le Service Aide ménagère

LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite)

• LA COMMANDERIE DU CHARDONNAY DE VILLERS MARMERY

Après l'ordre des Côteaux, les Echevins de Bouzy, la confrérie de l'ouillage de Rilly la Montagne, la confrérie des vigneronns de Sézanne, l'ordre des tabliers blancs, l'ordre des pieds de vigne champenois... une nouvelle confrérie voit le jour en Champagne :

LA COMMANDERIE DU CHARDONNAY DE VILLERS-MARMERY. La déclaration de cette Association a paru au journal officiel en Août 1996 et a pour objet : "La promotion du Cru de Villers-Marmery, de la typicité de son raisin chardonnay et du champagne qui en résulte, reconnu pour sa finesse et son élégance". La commanderie comprend : les vignerons, les récoltants-manipulants et les coopératives, et reste ouverte à tous les vigneronns ayant des vignes et leur siège social à Villers-Marmery. La commanderie du chardonnay de Villers-Marmery participera à des manifestations touristiques, gastronomiques ou folkloriques en France et à l'Étranger ; elle organisera des conseils chapitrals pour introniser des Ambassadeurs du raisin et du champagne de Villers-Marmery (journalistes, clients, négociants, courtiers...) Nous souhaitons une longue vie à cette commanderie dont la volonté est de réunir de nombreux membres qui apprécient le Chardonnay et le champagne de Villers-Marmery.

H.D. - M.H.B.

• LES SAPEURS POMPIERS

PRESENTENT à la Population qu'ils défendent, leurs Meilleurs Vœux au seuil de cette nouvelle année 1997.

REMERCIENT par ces lignes que nous réserve VILLERS *infos*

- votre excellent accueil que vous nous témoignez lors de la présentation de notre calendrier.
- les dons reçus à différentes occasions et en particulier pour les diverses interventions.
- l'aide spontanée apportée dans les premières minutes, lors de l'incendie du Bâtiment Champagne Jean Remy, par le Personnel Civil, dont des Anciens Sapeurs Pompiers. Initiative fort appréciée devant l'urgence à traiter ce jour là, qui a contribué au bon déroulement des opérations d'extinction.

INFORMENT Qu'à la suite de nos dernières interventions, la réussite de l'extinction ou du sauvetage, est due à la mise en œuvre de gestes précis, que nous avons appris et répétés lors des précédentes manœuvres sur des lieux déjà connus. C'est ainsi qu'à votre demande, nous continuerons nos exercices et étudierons chaque cas, afin d'être toujours performants devant notre mission. Proposez-nous une manœuvre le dimanche matin afin d'effectuer un travail concret.

L'appel de l'an dernier sur le recrutement de Sapeurs Pompiers Locaux a été entendu, puisque nous entourons aujourd'hui 8 Jeunes que nous commençons à former, pour une relève prochaine. Ils se nomment :

Vincent CHATILLON

Vincent REMY

Emilien HAUTEM

Nicolas CHATILLON

Jean Baptiste PAQUAY

Remi HAUTEM

Anthony CHATILLON

Maxence LONGIS

Nous leur souhaitons une bonne réussite à leur formation, ainsi qu'une excellente carrière dans le Volontariat des Sapeurs Pompiers.

• L'ASSOCIATION FONCIÈRE

Afin de remettre en bon état de propreté le terrain de l'Association Foncière, route des Petites Loges au lieu-dit "Sous la ville", il est désormais interdit de déposer tous matériaux et autres déchets.

Merci de la compréhension de chacun.

• LE CLUB DES ANCIENS

Le 24 Novembre 1996, les anciens du club de Villers se réunissaient en assemblée générale à la salle polyvalente. Après un exposé du président, remerciant et souhaitant la bienvenue à ses adhérents de leur présence et de la bonne humeur de tous. Celui-ci fit allusion au manque d'inscriptions au club, car le nombre d'adhérents diminue, malgré l'invitation répétée aux personnes de 55 ans et plus de venir se joindre à nous. La parole fut ensuite donnée au secrétaire, pour lecture du procès verbal de l'assemblée 1995 et à notre trésorière pour l'exposé des résultats comptables. Les projets, par notre animateur pour l'année 97 : voyages, soirées diapos... La séance était levée à 11h 40 après quoi, un vin d'honneur fut apprécié des participants. Ensuite les 40 convives furent invités à passer à table, où un excellent repas était servi et conçu par nos restaurateurs du Soleil d'Or, que nous félicitons et remercions au passage. Après cette journée passée dans la bonne humeur et dans une bonne ambiance, tous se donnèrent rendez-vous le 12 janvier 97 pour la galette des Rois.

• LE SYNDICAT GÉNÉRAL DES VIGNERONS

La section locale du syndicat des vigneronns regrette la disparition de M. Alain Lapouille, qui par sa disponibilité et son engagement pour la cause viticole a beaucoup fait pour son village.

• L'ASSOCIATION VITICOLE CHAMPENOISE

Discours de M. Arnaud Margaine, prononcé à l'occasion de la Saint-Vincent

“...C'est en tant que correspondant de L'A.V.C. que je m'adresse à vous faute de Président de section locale. En tout premier lieu, je souhaite rendre hommage à Gérard BOUTILLET qui a quitté, après l'avoir assurée pendant vingt ans, la présidence de la section locale. Je vous demande également d'avoir une pensée pour Monsieur Alain LAPOULLE membre du bureau de la section locale, décédé en 1996.

Cette année 1996 est à marquer d'une pierre blanche. Après un hiver froid sans rigueur excessive, excepté autour du 21-22 Février avec -13°, le stade pointe verte était atteint le 12 Avril. La faible pluviométrie, les températures basses, ont marqué la vigne d'une pousse lente au printemps. Le gel du 5 Mai avec -1°5 au stade grappe visible a été sans conséquence pour nous. Le déficit hydrique de ce printemps a permis de repousser le premier traitement fin Mai. Fait exceptionnel : déclencher le traitement à 8/9 feuilles.

La pleine fleur est intervenue le 16 juin pour les chardonnays et beaucoup plus tard pour les meuniers dans des conditions difficiles. Après cette période de Juin très chaude, la fraîcheur qui a suivi a provoqué dans quelques secteurs du millerandage, le pessimisme régnait. Les comptages du 8 Juillet effectués par le poste de maturité qui compte 27 parcelles de prélèvement appartenant à 27 viticulteurs, nous donnaient 13,85 grappes/m. L'incertitude résidait dans le poids des grappes : à cette date les baies étaient de toutes les tailles. Malgré tout, notre estimation avait été plutôt optimiste. Ces prévisions ont été revues à la baisse après le premier prélèvement du 28 Août avec un poids moyen de 58 grammes. Ce poids a peu évolué, le 16 Septembre il était de 76 grammes soit un rendement estimé à 10 400 Kg/Ha. Personnellement, j'ai toujours trouvé que nous sous-estimions la récolte, le syndrome des petites grappes a plané sur nos préleveurs. C'est l'occasion aujourd'hui de vous remercier pour votre assiduité au poste de maturité. C'est un outil indispensable à la détermination de la date des vendanges. Chiffre à l'appui nous sommes capable d'affirmer nos choix et d'assurer sans complexe que les degrés prévus seront atteints. Le 19 Septembre était retenu pour lâcher nos hordons dans les galipes. Nous aurions pu décaler de 2 jours ce départ si nous avions eu des prévisions climatiques fiables. Pour les parcelles appartenant au poste matu, le degré moyen a été de 10°4 avec un rendement de 11 400 Kg/Ha soit un poids moyen de grappe de 85 grammes. Pour en terminer sur le chapitre viticole et aborder quelques chiffres économiques sur lesquels d'ailleurs je ne m'attarderai pas (il n'est pas du rôle du correspondant de L'A.V.C. de les commenter, le futur Président de la section locale devra s'en charger à la Saint-Vincent 1998), je tiens à retenir votre attention sur un sujet qui nous concerne tous : LA POLLUTION et tout particulièrement les problèmes de résidus des produits phytosanitaires, dans nos sols, nos raisins, nos vins. Il faut dès aujourd'hui faire évoluer nos méthodes de traitements, le respect des doses et

des conditions d'applications sont à l'ordre du jour. Il faut prévenir avant d'avoir à guérir. Bannir volontairement certaines matières actives, arrêter des épandages de compost urbain. Des solutions s'offrent à nous, des techniciens sont là pour nous aider : CIVC, PV, MAGISTER. Trop de conseils sont erronés chez nos distributeurs. Le Vigneron Champenois est un excellent support pour nos exploitations, nous devons éviter qu'un jour une catastrophe comme celle de la vache folle sème le trouble sur nos champagnes. Les résidus seront d'ailleurs le thème abordé lors de la réunion technique du 5 Février à 14 Heures 30 dans la salle du syndicat. La récolte globale champenoise a représenté en 1996, 2 millions d'hectolitres soit 272 millions de bouteilles sur les 30 717 hectares plantés, cela correspond à une moyenne de 10 330 kg/ha. Derrière ces chiffres se profile un millésime magnifique très riche en acide qui va nous permettre de tirer des cuvées millésimées exceptionnelles pendant plusieurs années.

L'accord entre le négoce et le vignoble me semble optimiste et audacieux .

Peu de régions viticoles ont la capacité de fixer le prix et les volumes pendant 4 ans. Faut-il encore que l'ambiance économique et globale s'y prête. Cependant on peut remarquer que le revenu à l'hectare, primes comprises, aura baissé d'environ 2 300 F. 56% des surfaces exploitées par le vignoble sont engagées avec le négoce, ce qui leur assure un approvisionnement, avec leur récolte, d'environ 97% de leurs sorties.

Etant donné que les chiffres des ventes de champagne ne sont pas connus, il me sera difficile de les commenter. Les statistiques de novembre marquaient un recul de 1,5 % sur 12 mois. Les ventes de décembre permettront, je l'espère, de dépasser largement le cap des 250 millions de bouteilles atteint en 1995. Le volume est un élément important de l'économie champenoise, le chiffre d'affaires de la Champagne en fait partie également. Ces deux éléments détermineront la longévité du contrat liant le vignoble au négoce. Le prix moyen de vente de la bouteille a, je crois, encore baissé : surprenant ! L'ensemble de la profession avait prévu des prix plus fermes même supérieurs, l'augmentation du volume, se serait encore fait par un tassement des prix. Les prix de vente du vignoble sont proches de ceux du négoce, bien souvent plus haut qu'un certain Négoce mais aussi de la coopération. Qui maintient les prix ? Une chose est certaine : la Champagne intéresse moins les grands groupes, la vente d'Heidsieck-monopole par le groupe SEAGRAM en est la preuve. Pour en finir je ferai une remarque sur la communication. Notre village fait beaucoup dans ce sens, une dynamique existe, amélioration de l'accueil, fleurs, décorations de Noël très remarquées, création d'une commanderie, les efforts payeront un jour. Evitons certains dérapages tel que du champagne rosé servit en carafe d'un demi-litre pendant tout le mois de janvier dans un restaurant parisien de renom. Il doit être difficile de parler de diversité des champagnes avec une telle présentation. Le champagne sera-t-il servi comme cela un jour ? J'espère que non !

Comme nous sommes encore en période de vœux, je vous souhaite à tous une bonne année viticole 1997.”

Présentation GÉOGRAPHIQUE, GÉOMORPHOLOGIQUE* ET PAYSAGÈRE de VILLERS-MARMERY SECONDE PARTIE : la CHAMPAGNE

Pour bien comprendre la démarche, il est nécessaire de présenter le sommaire de l'exposé. Celui-ci brosse un panorama allant du plus régional au plus local. Pour la première partie, voir le précédent Villers *infos*.

La seconde partie présentera la Champagne (ce présent numéro) puis la Montagne de Reims (Villers *infos* n°7); la troisième partie traitera des coteaux de Champagne (Villers *infos* n°8) et de l'aptitude du milieu à la viticulture (Villers *infos* n°9).

Le Bassin Parisien est composé de "cuestas"¹ successives qui marquent le paysage. Imaginez, centrée sur Paris, une pile d'assiettes de taille décroissante où la champagne serait à l'est et la picardie au nord.

La Champagne a pour cœur une plaine taillée dans la craie (n°2 sur la coupe géologique, environ 70 millions d'années). Elle est sèche d'où son nom de "Champagne Sèche": peu de sources, vallées peu humides, pas de limon fertile comme en Picardie. La sécheresse, qui n'est pas compensée par le climat médiocrement pluvieux, est accusée par la présence de craie fendillée qui forme le sommet des croupes : là se développent les "Savarts"² (genêts, genévriers, aubépines). En fait, la Champagne crayeuse est une région ingrate, restée longtemps une steppe à moutons. Grâce aux transformations des dernières décennies par les techniques modernes d'amendement des sols et la culture mécanisée de plus en plus sophistiquée, cette région agricole est devenue hautement productive.

Sous l'épaisse couche de craie blanche, s'étendent des argiles datant du Crétacé Inférieur (130 millions d'années). Cette zone apparaît à l'est de la "Champagne sèche" et correspond au bocage du Perthois, avec ses étangs et ses bois humides où l'eau reste à la surface de la terre.

Le socle visible sur la coupe géologique (voir n°5) date, quant à lui, du Jurassique et est âgé au minimum de 130 millions

d'années. La mer intérieure qui occupe le Bassin Parisien à l'ère secondaire³ y dépose une accumulation de sédiments organiques et minéralogiques⁴ en couches successives : calcaires et marnes essentiellement.

Comme on peut le constater sur la coupe géologique et sur le croquis géomorphologique (*voir feuille jointe*), la Champagne sèche comprend deux côtes successives : la Côte Île de France et la Côte de Champagne. On se situe en bordure des mers les plus orientales du tertiaire. Nous nous intéresserons, dans le n° 7 de Villers *infos*, à la Côte Île de France sur laquelle est située la "Montagne de Reims". Nous reverrons, alors, en détail, les accumulations de calcaires, marne et sables.

1 : on appelle "Cuesta" (côte, en espagnol) un relief dissymétrique réalisé par une couche résistante modérément inclinée et interrompue par l'érosion, de façon abrupte (le front).

2 : voir l'article sur la faune et la flore dans les savarts dans le journal RCA de janvier 1997 - p. 36 et 37.

3 : voir l'échelle stratigraphique

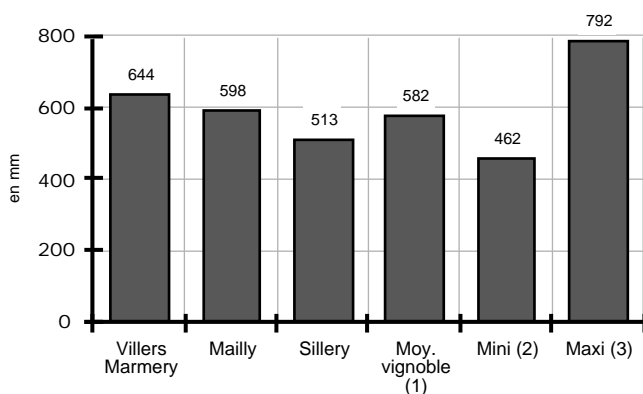
4 : sédiments organiques et minéralogiques :
sédiments : dépôts dus à la précipitation de matières en suspension ou en dissolution dans un liquide comme la mer.

organique : qui provient de la transformation des matières composant les êtres vivants (animaux, végétaux).

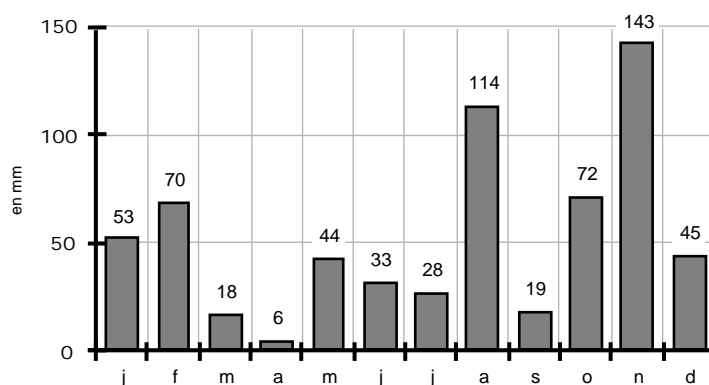
minéralogique : association des sels minéraux, composants de roches.

UNE ÉTUDE SUR LA PLUVIOMÉTRIE À VILLERS-MARMERY par Bernard Margaine - avec l'aide de M. Langellier, technicien au "Vigneron Champenois"

En 1996, une particularité est à noter pour les vignes : malgré la mauvaise maturité des sarments due à un stress hydrique, nous avons constaté une récolte d'une très belle qualité. Ce phénomène est peut-être lié à la survie de l'espèce.



Comparaison Villers-Marmery / autres communes sur l'année 1996



Précipitations mois par mois à Villers-Marmery, pour l'année 1996

CONNAISSANCE DU PATRIMOINE

RÉCIT DE L'INVASION ALLEMANDE À VILLERS-MARMERY (Suite)

un texte de J.I. Masson, ancien curé de Villers-Marmery



Il était temps ; à peine avait-il franchi la remise qui sépare la cour et le jardin, que deux soldats allemands entraient à leur tour, l'arme au poing.

Rapidement mon soldat se glisse derrière des arbres et se dissimule dans l'herbe ; il n'est pas remarqué.

Pendant ce temps, la fusillade s'est rapprochée. Deux allemands sont tués près de l'église. Les balles sifflent sous nos fenêtres ; je donne une absolution générale.

Le jour commençait à poindre et je vis clairement l'ennemi se masser près de l'église et de ma maison. Les Français s'étant retirés, le pillage commence aussitôt dans toutes les maisons abandonnées par les propriétaires. Les maisons habitées sont respectées. De mes fenêtres, j'assiste au pillage.

Ignorant le sort qui m'attend, je fais quelques recommandations, peut-être, pensai-je, les dernières, et me voilà prêt à toute éventualité.

Des coups retentissent à ma porte ; je veux descendre, les miens s'y opposent. "Je veux bien attendre encore, dis-je, mais au prochain appel, je descends ouvrir."

Une demi-heure s'écoula qui sembla bien longue. Je m'occupai à faire disparaître de mon bureau les papiers inutiles, les lettres de soldats, etc.

Enfin, nouveaux coups frappés à la porte. Cette fois, je vais ouvrir, m'abandonnant à la providence. Des soldats se présentent et demandent aussitôt : "Pain, pain". Du pain, je n'en ai pas. Depuis deux jours il n'y en a plus ; les troupes qui passaient ont tout consommé, je montre l'armoire vide ; il faut s'incliner devant la réalité. Un pot de confiture est aperçu et pris, après qu'un soldat me l'ait fait goûter.

Maintenant voici des officiers ; ils se présentent : "Herr Pastor, Champagne sec !.." - "Je n'en ai pas, dis-je." - "Mais en payant, monsieur le curé." - "Même en payant, je n'en ai pas." Et je propose pour couper court, quelques bouteilles de vin blanc ordinaire, que je vante, naturellement.

Pendant que je vais à la cave, je les prie d'attendre au seuil de la porte, en raison du grand nombre de petits enfants que j'hospitalise et qui pourraient prendre peur. Ils acceptent et je leur remets bientôt le vin demandé. Ils m'en offrent la valeur, je la refuse. Je ne leur demande, par prévoyance, qu'un billet écrit pour que ma maison et les enfants qui y sont hospitalisés soient respectés. Ils font droit à ma demande.

Pendant tout ceci, je songeais, non sans émotion, au soldat français, caché au jardin et qui pouvait être vu des maisons voisines. Il fallait à tout prix le sauver, sans éveiller l'attention ennemie et sans initier au secret les hôtes de la maison, les enfants surtout, dont l'émotion aurait pu nous trahir. Je savais quel sort m'était réservé, si l'on trouvait, caché dans mon presbytère, un soldat français.

J'invite toute la maisonnée à se rendre à l'église pour remercier Dieu de la protection reçue jusque là. Je garde avec moi deux hommes seulement, l'un monte la garde devant la porte et nous prévient si quelqu'ennemi vient nous troubler ; l'autre va m'aider dans le travail de sauvetage du soldat.

Je prends un tapis de ma chambre à coucher et viens l'étendre sur le militaire. En vain j'essaie de le traîner sous ce tapis avec son équipement, je n'y arrive pas. alors, je lui commande de marcher en rampant avec le tapis sur le dos. Il y avait quarante mètres à parcourir ; le chemin me parut long d'autant plus que les murs étaient peu élevés, on eût pu facilement nous apercevoir.

Enfin, nous voici arrivés. Je fais grimper le soldat dans mon grenier, je lui apporte des habits civils et je me débarrasse de ses effets militaires et de ses armes en les jetant dans un puits hors d'usage.

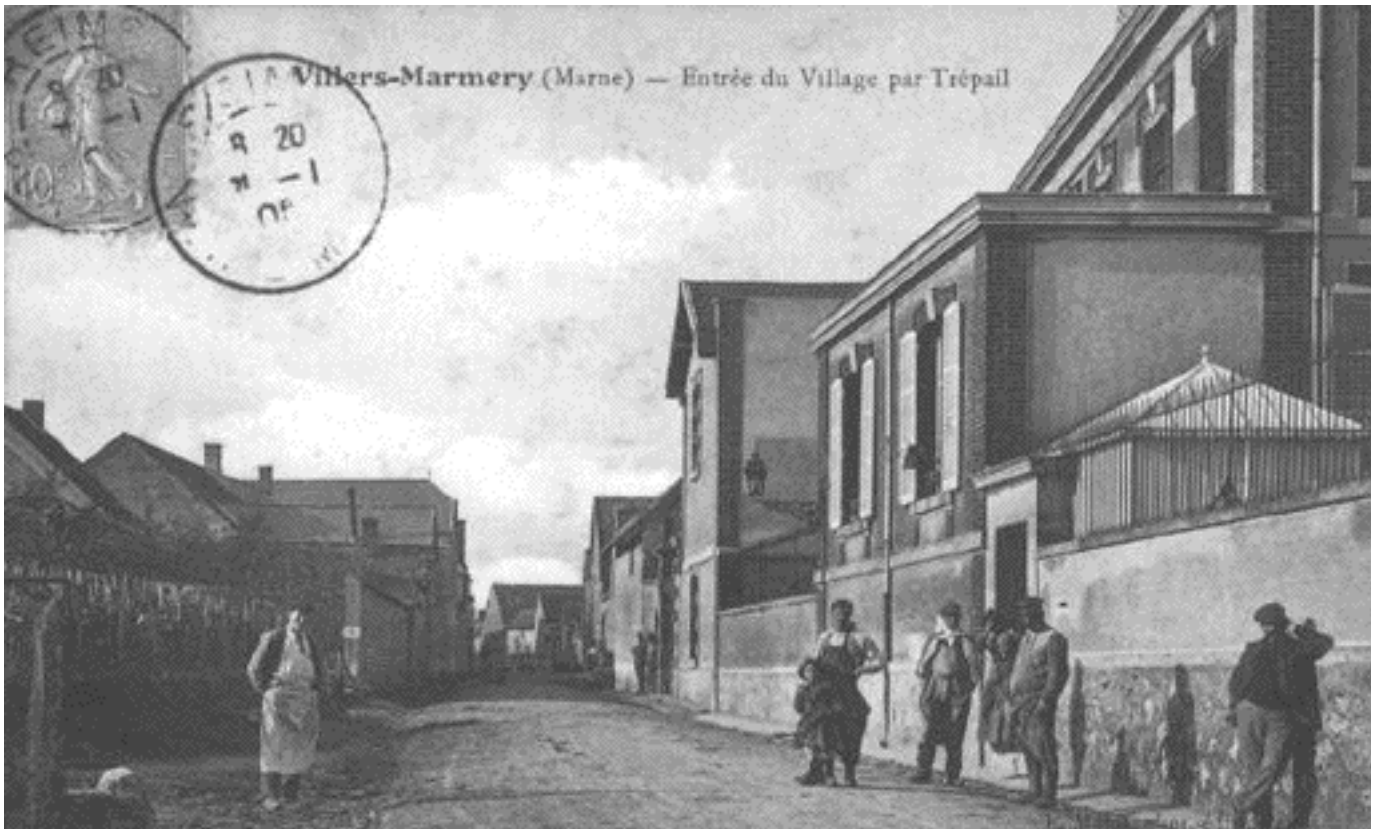
Vers huit heures, on annonce que deux soldats français (Saboureau et Lagarde) ont été tués à l'arrivée des allemands. Je vais constater le décès, recueillir les livrets militaires et objets pouvant intéresser la famille, et faire placer les cadavres qui seront inhumés le soir même au cimetière communal.

Je parcours ensuite les rues et je vois de tous côtés, portes et fenêtres défoncées, maisons pillées et dans un désordre indescriptible...



À suivre...

IMAGE DU PASSÉ...



Si vous pensez reconnaître une personne sur cette image, contactez-nous. Merci

LE CALENDRIER

MARDI 4 FÉVRIER

14 h 30, SALLE POLYVALENTE

Réunion d'information pour l'amélioration des chemins viticoles.

La présence de tous les viticulteurs est indispensable.

MERCREDI 5 FÉVRIER

14H30, SALLE DU SYNDICAT

Réunion technique sur le thème des résidus phyto-sanitaires.

FIN MARS 97

"La nuit de la Chouette"

Maison du Parc à Pourcy

Animations et sortie-nature accompagnée (opération nationale organisée tous les deux ans par le ministère de l'Environnement, la Ligue française de Protection des Oiseaux et la Fédération des Parcs Naturels).

Du 29 MARS au 26 OCTOBRE 97

Exposition "Histoires de pierres"

à la Maison du Parc, à Pourcy, et animations autour du thème.

Du 7 au 25 JUILLET 97

Le Centre de loisirs accueillera les jeunes villériots.

EN BREF...

MON BEAU SAPIN

M. Daniel Loncle vous informe qu'il met à votre disposition un terrain pour replanter les sapins de Noël dont vous ne savez que faire. Ceux-ci seront utilisés ultérieurement pour décorer la place du village à Noël. Contactez-le au numéro suivant : 03 26 97 95 16.

REMISE DE DIPLÔMES

B.E.P. agricole :

M. Pierre-Emmanuel PAQUAY

C.A.P. agricole :

M. Alexandre Delabarre

Certificat d'aptitude à la taille de la vigne :

M^{me} Dominique Maillet

M. Pierre-Emmanuel PAQUAY

CHIENS ERRANTS...

Il est rappelé à la population que

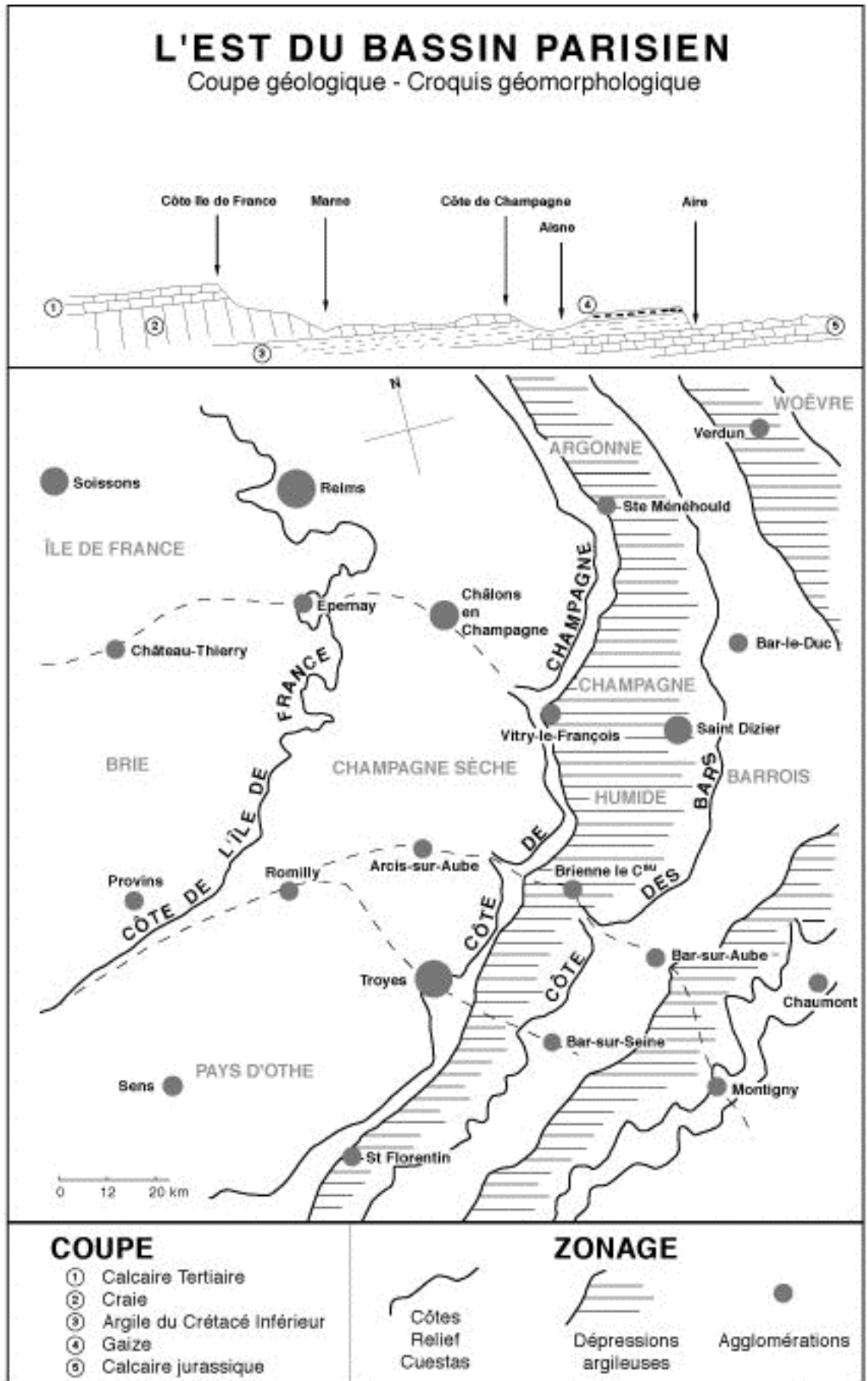
la divagation des animaux domestiques est interdite par arrêté préfectoral affiché en Mairie. Les chiens doivent être sortis en laisse et surveillés par leur propriétaire. Tout contrevenant s'expose à Procès Verbal.

SOLUTION DES MOTS-CROISÉS

E	C	A	T	E	C		S	U	10
R		K		O		E	T	E	9
	D	N	E	R	D	R	I	N	8
X	N	O	R	B		E	R	E	7
U	A	T		S	E	G	A	M	6
V	G		I		L	V	E	T	5
E		V	N	N	O	M		T	4
S	L	E	U	O	R	O	T	A	3
U	W		L	I	N	R	O	F	2
M		I	A	R	E	F		A	1
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J

CONNAISSANCE DU PATRIMOINE

DOCUMENT À CONSERVER (Les prochains numéros de 'Villers infos' y feront référence)



CONNAISSANCE DU PATRIMOINE

ÉCHELLE STRATIGRAPHIQUE

				MILLIONS D'ANNÉES	ÉVOLUTION	
QUATERNAIRE				2	Homo Sapiens	
TERTIAIRE	Néocène	Pliocène	Plaisancien Zancléen	6	Glaciations	
		Miocène	Messinien Tortonien Serravallien Langhien Burdigalien Aquitanién	23	Homo habilis	
	Paléogène	Oligo- cène	Chattien Stampien ss Sannoisien	34		
		Eocène	Ludien Marinésien Auversien	39		
			Lutétien			
			Cuisien Sparnacien			
	Paléo- cène	Thanétien Danomontien	65	Epanouissement des Mammifères		
	SECONDAIRE	Crétacé	Crétacé supérieur	Maestrichtien Campanien Santonien Coniacien Turonien Cénomanién	95	Fin des Dinosauriens
			Crétacé inf.		130	
			Jurassique		204	Oiseaux
Trias				245	Premiers Mammifères	
PRIMAIRE				290	Premiers Dinosauriens	
				600		
PRÉCAMBRIEN						